CC Territoriale Sud-Luberon (Siren : 248400285)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Tour-d'Aigues
Arrondissement	Apt
Département	Vaucluse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/09/2000
Date d'effet	29/09/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Paul FABRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84240 LA TOUR D'AIGUES
Téléphone	04 .9 0. 07 .4 8. 12
Fax	04 .9 0. 07 .5 3. 52
Courriel	contact @ccld.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 583

Densité moyenne	61,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Ansouis (218400026)	1 195
84	Beaumont-de-Pertuis (218400141)	1 115
84	Cabrières-d'Aigues (218400240)	890
84	Grambois (218400521)	1 175
84	La Bastide-des-Jourdans (218400091)	1 410
84	La Bastidonne (218400109)	732
84	La Motte-d'Aigues (218400844)	1 358
84	La Tour-d'Aigues (218401339)	4 289
84	Mirabeau (218400760)	1 228
84	Peypin-d'Aigues (218400901)	635
84	Saint-Martin-de-la-Brasque (218401131)	839
84	Sannes (218401214)	181
84	Villelaure (218401479)	3 323
84	Vitrolles-en-Lubéron (218401511)	213

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale *Cette compétence concerne exclusivement les jeunes de 12 à 18 ans. Animation sociale et action de prévention sociale s'appuyant sur des activités culturelles, sportives et de loisirs existantes ou à créer.*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont d'intérêt communautaire. Dans ces zones d'activités, tout particulièrement, la Communauté de communes pourra réaliser des hôtels d'entreprises destinés à proposer des locaux à la location à des entreprises. Actions de développement économique notamment : Soutien à la création et au développement d'entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'intervention économique des collectivités territoriales Aménagement de lieux et/ou d'itinéraires touristiques situés à cheval sur plusieurs communes adhérentes à la Communauté de communes Création et gestion de Maisons de pays.*
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) *Soutien au développement de l'agriculture en complément des missions de la S.A.F.E.R. et des différents organismes agricoles. Soutien à la création et au développement d'entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'intervention économique des collectivités territoriales, Aménagement de lieux et/ou d'itinéraires touristiques situés à*

cheval sur plusieurs communes adhérentes à la Communauté de communes. Création et gestion de Maisons de pays.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs *- Gestion, entretien et extension des équipements sportifs d'intérêt communautaire. - Gestion et extension des Centres de loisirs sans hébergement existants. Création et gestion de Centres de loisirs sans hébergement. La Communauté de Communes pourra mettre en oeuvre des actions destinées à améliorer la mobilité des jeunes, en collaboration avec le Conseil général de Vaucluse.*
- Activités péri-scolaires *Crèches construction, aménagement, entretien et gestion des crèches d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les crèches qui seront construites par la Communauté de communes sur son territoire. Sont également d'intérêt communautaire toutes les crèches implantées sur le territoire communautaire qui seront cédées en pleine propriété à la Communauté de communes. Par ailleurs, concernant les crèches situées sur le territoire communautaire mais qui ne sont pas la propriété de la Communauté de communes, seuls les frais engendrés par le fonctionnement de celles-ci sont pris en charge par la Communauté de communes. En outre, la Communauté de communes prend en charge les frais engendrés par le fonctionnement de la crèche implantée sur la Commune de CUCURON dans la mesure où celle-ci accueille un nombre significatif d'enfants domiciliés sur le territoire communautaire. Relais assistantes maternelles Construction, aménagement, entretien et gestion du relais assistantes maternelles d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire le relais assistantes maternelles qui sera créé par la Communauté de communes sur son territoire.*
- Activités culturelles ou socioculturelles *Soutien à des manifestations culturelles, sportives et de loisirs, à des actions de médiation, appui au développement de pratiques amateurs, aide au montage de projets collectifs ou individuels.*
- Activités sportives *Soutien à des manifestations culturelles, sportives et de loisirs, à des actions de médiation, appui au développement de pratiques amateurs, aide au montage de projets collectifs ou individuels.*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *Pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences, la Communauté de communes pourra mettre en place des outils fonciers, juridiques et des procédures réglementaires nécessaires communautaires (réserves foncières, lotissements, droit de préemption urbain, DUP, expropriation,...).*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Tourisme *Aménagement de lieux et/ou d'itinéraires touristiques situés à cheval sur plusieurs communes adhérentes à la Communauté de communes. Création et gestion de Maisons de pays.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
84	SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION ET LE SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) du SUD LUBERON (258403179)	SM fermé	31 680
84	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ETUDE, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNITES DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE CAVAILLON (SIECEUTOM) (258400472)	SM fermé	98 813

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)